

La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les outre-mer

Déclaration du groupe CFTC

Il est incompréhensible dans un pays :

- dont les dirigeants affirment que l'eau est un bien commun ;
- où une loi reconnaît « le droit à chacun d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous, pour son alimentation et son hygiène » ;
- et alors qu'une directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine impose à la France d'adapter la mauvaise qualité de ses circuits d'assainissement des eaux,

que certains territoires – plus particulièrement les Outre-Mer – pâtissent d'une mauvaise qualité de leur eau et de ses assainissements, mettant ainsi en danger la santé humaine et l'état de l'environnement. Il est incompréhensible, également, que rien ne soit fait – ou pas grand-chose – pour y remédier de façon urgente.

C'est pourquoi la CFTC adhère pleinement à l'avis que la délégation aux Outre-Mer du CESE soumet aujourd'hui à notre approbation.

Si l'on considère le texte dans sa globalité, la CFTC soutient l'ensemble des préconisations qu'il avance, non seulement sur le fond, mais aussi sur la forme, car elles présentent plusieurs mérites :

- tout d'abord, la volonté de mobiliser toutes les instances, locales et nationales, qui chacune à leur niveau et dans leur domaine se doivent d'agir pour améliorer la situation ;
- ensuite, tout en contenant des mesures applicables partout et en tout temps, ces recommandations cernent des problématiques spécifiques à chacun des territoires ;
- enfin, elles fixent des délais réalistes à la mise en œuvre des mesures proposées.

La CFTC tient, en outre, à mettre l'accent sur certaines d'entre elles, à commencer par la préconisation 10, favorable à la fixation d'un « tarif social de l'eau » sous conditions de ressources (renforcée par la 11 qui plaide en faveur d'un plafonnement général des tarifs de l'eau).

La préconisation 16 est tout aussi prioritaire en ce qu'elle invite les parlementaires à déposer une proposition de loi conférant un « droit opposable à l'accès à l'eau potable pour tous et toutes ».

Parce qu'il est important que tous puissent se prononcer sur la gestion de l'eau sur leur territoire, la CFTC soutient la préconisation 6 pour l'intégration de représentants de la société civile locale dans la gouvernance des services publics de l'eau et de l'assainissement.

La CFTC tient aussi à souligner l'importance et la nécessité « d'installer des moyens modernes et écologiques d'assainissement (...) afin de réduire très fortement les rejets dans les milieux naturels et la pollution diffuse ».

Enfin, la CFTC salue la pertinence de la préconisation 19 en faveur de la formation initiale et professionnelle, car rien ne se fera si les territoires ne disposent pas d'une main d'œuvre plus qualifiée.

La CFTC a voté en faveur de l'avis et remercie les co-rapporteuses, ainsi que les services du CESE pour la qualité de ce travail en souhaitant que lui sera donné les suites qu'il mérite.